

SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE
Réunion régulière

Date : le jeudi 25 mai 2017

Heure : 11 h 30

Endroit : Salon Sportex

Section A : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

A1. Adoption de l'ordre du jour – annexe A1

Section B : PROCÈS-VERBAL

B1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 27 avril 2017 – annexe B1

B2. Suivis au procès-verbal de la réunion du 27 avril 2017

Section C : ADMINISTRATION / GOUVERNANCE

C1. Rapport du recteur – annexe C1

C2. Rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (aucun rapport)

Section D : PÉRIODE DE QUESTION

Section E : RAPPORTS MENSUELS DES UNITÉS

E1. Faculté des arts et Faculté des sciences (aucun rapport)

E2. Faculté d'éducation et des études professionnelles – annexe E2

E3. École technique et professionnelle (aucun rapport)

E4. Division de l'éducation permanente (aucun rapport)

E5. Bureau de développement (aucun rapport)

E6. Direction des services aux étudiants (aucun rapport)

Section F : RAPPORTS MENSUELS DES COMITÉS PERMANENTS

F1. Bureau de direction (aucun rapport)

F2. Comité d'étude des cours et des programmes – annexe F2

F3. Comité de la bibliothèque (aucun rapport)

F4. Comité d'appel (aucun rapport)

F5. Comité de mérite – rapport de la rencontre du 12 mai 2017 – annexe F5

F5.a Prix et médailles pour collation des grades universitaire (huis clos)

F6. Comité de développement de la recherche – annexe F6

F7. Comité pour l'éthique de la recherche avec des sujets humains – annexe F7

Section G : RAPPORT DU BUREAU DES GOUVERNEURS

G1. Aucun rapport

Section H : RAPPORT DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA

H1. Aucun rapport

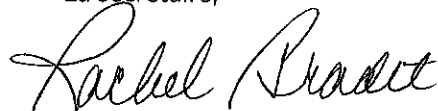
Section I : AFFAIRES NOUVELLES

Section J : DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

J1. La prochaine rencontre du Sénat, soit la réunion annuelle, aura lieu le **jeudi 22 juin 2017** à 11 h 30 au Salon Sportex. Tous les rapports annuels (obligatoires pour les unités et les comités permanents) seront expédiés à Rachel Bradet **avant le mercredi 14 juin 2017 à 16 h 30** à rbradet@ustboniface.ca.

Section K : LEVÉE DE LA SÉANCE

La secrétaire,



Rachel Bradet

SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Procès-verbal de la réunion du Sénat du jeudi 27 avril 2017 tenue à 11 h 30 au Salon Sportex.

Présents : Hélène Archambault, René Bouchard, Alexandre Brassard, Aileen Clark, Gabor Csepregi, Mélanie Cwikla, Danielle de Moissac, Stéfan Delaquis, Peter Dorrington, Daniel Gagné, Michel Gagnon, Florette Giasson, Mae Keomanivong, Jeff Leclerc, Claudine Lupien, Marie Rosette Mikulu, Paul Morris, Moses Nyongwa, Carmen Roberge, Sylvie Rondeau, Geneviève Roy-Wsiaki, Anne Sechin, Jean Valenti, Michel Verrette, Jean Vouillon, Faïçal Zellama, Louise Ayotte-Zaretski, Stéphane Dorge, Beydi Traoré, Christine Mahé-Napastiuk, Christian Perron, Louis St-Cyr, Donald Trudel

Absences : Maria Fernanda Arentsen, Krystyna Baranowski, Youssef Bezzahou, Nicolas Bouffard, Saïd Bouthaim, Jouwairia Lahboub Daayf, Émilie Morier-Roy

Observateurs : Louise Hébert-Saindon, Anne-Lise Costeux, Blandine Kapita Kama, Julie Savard, Patricia Bourrier, Diane Pineau, Patrick Noël, Darcelle Vigier, Jacqueline Avanthay Strus, Pauline Bosc, Jessica Santerre, Pierre Minkala-Ntadi, Doris Alarie, Suzanne Nicolas, Jacqueline Fortier

Secrétaire d'assemblée : Rachel Bradet

Section A : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

A1. Ajouts à l'ordre du jour et adoption de l'ordre du jour

SÉNAT-0417-1 PROPOSITION : Faïçal Zellama / Anne Séchin

Que l'ordre du jour de la rencontre du Sénat en date du 24 avril 2017 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

Section B : PROCÈS-VERBAL

B1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 23 février 2017

SÉNAT-0417-2 PROPOSITION : Alexandre Brassard / Hélène Archambault

Que le procès-verbal de la réunion du 23 février 2017 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

B2. Suivis au procès-verbal de la réunion du 23 février 2017

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe le Sénat qu'un comité *ad hoc* a été mis sur pied par l'Université du Manitoba dont le mandat est de revoir son calendrier académique. Comme l'USB suit de très près ce calendrier également, notre registraire, Christine Mahé-Napastiuk, a été invitée à siéger à ce comité pour représenter notre établissement. Ce comité étudiera les questions suivantes :

- la date de début des cours
- la relâche d'automne
- le nombre d'heures d'enseignement dans les sessions d'automne et d'hiver
- la période de changement à l'inscription
- la grille horaire

Le comité pourrait tout autant étudier la question de date limite des changements à l'inscription aux pleins cours et aux demi-cours de la session d'automne.

Section C : CABINET DU RECTEUR

C1. Rapport du recteur

Le recteur donne un rapport oral en soulignant les points suivants : l'administration est en mode de préparation du budget 2017-2018; le recteur a participé à une rencontre du comité de santé

CNFS le 23 mars dernier dans le but de la soumission de financement à l'intérieur de la feuille de route de Patrimoine canadien; la province du Manitoba a entamé une évaluation des programmes d'études des collèges manitobains dont le tour de l'École technique et professionnelle viendra en temps et lieu; le recteur souligne les réalisations importantes d'un bon nombre d'activités extracurriculaires et félicite les organisateurs de ces activités.

C2. Rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet son rapport à titre d'information. Il joint à son rapport, la proposition de l'administration pour la création d'une École des sciences infirmières et des études de la santé à la lumière de la mise en œuvre des recommandations des Ordres professionnels concernant le Baccalauréat en sciences infirmières et le Diplôme en sciences infirmières auxiliaires. Cette proposition vient répondre à l'une des recommandations clés des Ordres qui exige la création d'une École ayant une autonomie importante sur le plan académique et qu'elle soit dirigée par un doyen ou une doyenne (ou l'équivalent) ayant une autonomie tout aussi importante dans la gestion des ressources humaines et financières de l'École.

Le 18 avril 2017, le CPETP a adopté une version amendée, laquelle version est déposée à l'intérieur du rapport de la directrice de l'ETP à l'annexe F3.

Section D : ADMINISTRATION / GOUVERNANCE

Section E PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

Section F RAPPORTS MENSUELS DES UNITÉS

- F1. Faculté des arts et Faculté des sciences (rapport reçu à titre d'information)
- F2. Faculté d'éducation et des études professionnelles (rapport reçu à titre d'information)
- F3. École technique et professionnelle (rapport reçu à titre d'information)

Lors d'une réunion extraordinaire du CPETP le 18 avril dernier, les membres présents ont considéré la proposition présentée par le Département de la santé et, à la suite d'un vote secret, les résultats ont été les suivants : 12 pour (Daniel Gagné corrige ce chiffre à 14 pour); 4 abstentions et 6 contre. La proposition est la suivante :

SÉNAT-0417-3 PROPOSITION : Mélanie Cwikla / Daniel Gagné

Considérant que la **recommandation du College of Registered Nurses of Manitoba** stipule: « *It is imperative a Dean of Nursing position be created to provide increased autonomy over the nursing program ensuring a role in the strategic direction of the program, academic authority, development of a nursing research agenda, financial decision making, human resource allocation, and program student evaluation*»;

Considérant que la **recommandation 1.2 du College of Licensed Practical Nurses of Manitoba** stipule: « *[...] a policy is implemented to ensure that the program head must:*

- *Have a baccalaureate degree, preferably in Nursing;*
- *The ability and authority to make day to day decisions, as well as broad program decisions;*
- *Have the authority to evaluate and utilize all of the required resources of the program including financial and human resources;*
- *The ability and authority to evaluate and proactively respond to both the implementation of the curriculum, the operations of the program and the adherence to the approved program submission and the standards of education outcomes and criteria; and*

- *USB must immediately clarify which position is considered the program head of the Diploma Practical Nursing (DPN) Program»;*

Considérant que la **recommandation 1.3 du College of Licensed Practical Nurses of Manitoba** stipule « *Within 12 months, USB develops a Faculty of Health Programs Department within their College of Technical programs that are led by a Dean of Health programs or equivalent position, with the level of authority required to meet the regulatory needs and requirements of the College of Licensed Practical Nurses of Manitoba.* »

Considérant que **près de 50 % des programmes de formation en sciences infirmières à travers le pays et membres de l'Association des écoles des infirmières du Canada** (<http://www.casn.ca/casn-members/>)

- sont hébergés sous des établissements postsecondaires collégiaux et portent le nom d'école, d'instituts ou de programmes (faculté n'est pas un titre qui est utilisé pour désigner l'unité académique des sciences infirmières et de la santé dans les collèges)
- sont autonomes;

Considérant que la majorité des personnes responsables de **près de 50 % des programmes de formation en sciences infirmières à travers le pays et membres de l'Association des écoles des infirmières du Canada** portent le titre de Doyen ou Doyenne et ont la responsabilité de la direction stratégique et de la gestion de ces programmes;

En conséquence, le Sénat recommande que :

- 1) Les programmes de santé (BSI, DSIA, Aide en SS) soient regroupés sous une unité académique d'études collégiales autonome;
- 2) La nouvelle unité académique autonome ainsi créée se nomme École des sciences infirmières et des études de la santé;
- 3) La personne responsable de cette École porte le titre de doyen ou doyenne, ou équivalent, de l'École des sciences infirmières et des études de la santé;
- 4) La personne responsable de cette unité académique participe aux comités décisionnels de l'USB et ait le droit de direction stratégique sur les programmes, ainsi que la gestion des ressources humaines, financières, de l'information et des biens;
- 5) La personne responsable de cette nouvelle unité académique réponde directement au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

Une longue discussion s'ensuit dans laquelle les éléments suivants sont soulevés par divers membres du Sénat : le CPETP a consensus sur la création d'une École mais n'a pas consensus sur la place dans la hiérarchie de l'USB que cette École devrait occuper; l'administration est d'avis que sa proposition de description de tâches démontre que le poste possède une réelle autonomie; la création d'une école autonome de l'ETP va affecter les finances, les budgets, l'image de l'USB – les membres du Sénat n'ont pas suffisamment d'information pour passer au vote; le risque de perdre les agréments des Ordres; l'ETP est autorisée à décerner des baccalauréats appliqués comme il se fait dans beaucoup de collèges au Canada; les deux Ordres n'ont jamais parlé de créer une école à l'extérieur de l'ETP; les Statuts et règlements de l'USB stipulent que le Sénat a le pouvoir de recommander la création d'une école au Bureau des gouverneurs mais seul celui-ci a le pouvoir de créer une nouvelle école; scinder la proposition en deux pour au moins voter en faveur de créer une nouvelle école.

Il est convenu que le Sénat aurait besoin plus d'information sur la question. Cependant, les membres sont en faveur de voter sur la proposition de créer une école.

Mélanie Cwikla et Daniel Gagné sont d'accord à modifier la proposition comme suit :

SÉNAT-0417-3 PROPOSITION MODIFIÉE : Mélanie Cwikla / Daniel Gagné

Considérant que la recommandation du College of Registered Nurses of Manitoba stipule: « *It is imperative a Dean of Nursing position be created to provide increased autonomy over the nursing program ensuring a role in the strategic direction of the program, academic authority, development of a nursing research agenda, financial decision making, human resource allocation, and program student evaluation*»;

Considérant que la recommandation 1.2 du College of Licensed Practical Nurses of Manitoba stipule: « *[...] a policy is implemented to ensure that the program head must:*

- *Have a baccalaureate degree, preferably in Nursing;*
- *The ability and authority to make day to day decisions, as well as broad program decisions;*
- *Have the authority to evaluate and utilize all of the required resources of the program including financial and human resources;*
- *The ability and authority to evaluate and proactively respond to both the implementation of the curriculum, the operations of the program and the adherence to the approved program submission and the standards of education outcomes and criteria; and*
- *USB must immediately clarify which position is considered the program head of the Diploma Practical Nursing (DPN) Program*»;

Considérant que la recommandation 1.3 du College of Licensed Practical Nurses of Manitoba stipule « *Within 12 months, USB develops a Faculty of Health Programs Department within their College of Technical programs that are led by a Dean of Health programs or equivalent position, with the level of authority required to meet the regulatory needs and requirements of the College of Licensed Practical Nurses of Manitoba.* »

Considérant que près de 50 % des programmes de formation en sciences infirmières à travers le pays et membres de l'Association des écoles des infirmières du Canada (<http://www.casn.ca/casn-members/>)

- sont hébergés sous des établissements postsecondaires collégiaux et portent le nom d'école, d'instituts ou de programmes (faculté n'est pas un titre qui est utilisé pour désigner l'unité académique des sciences infirmières et de la santé dans les collèges) ;
- sont autonomes;

Considérant que la majorité des personnes responsables de près de 50 % des programmes de formation en sciences infirmières à travers le pays et membres de l'Association des écoles des infirmières du Canada portent le titre de doyen ou de doyenne et ont la responsabilité de la direction stratégique et de la gestion de ces programmes;

le Sénat recommande :

- 1) QUE les programmes de santé (BSI, DSIA, Aide en SS) soient regroupés sous une unité académique d'études collégiales autonome; et

- 2) QUE la nouvelle unité académique collégiale autonome ainsi créée se nomme École des sciences infirmières et des études de la santé.

**21 POUR
0 CONTRE
1 ABSTENTION
ADOPTÉE**

Les points 3, 4 et 5 de la proposition originale seront discutés à la prochaine réunion du Sénat du 25 mai 2017. Il pourrait y avoir une présentation du Département de la santé à cette réunion.

- F4. Division de l'éducation permanente (rapport reçu à titre d'information)
F5. Bureau de développement et des communications (aucun rapport)
F6. Direction des services aux étudiants (aucun rapport)

Section G RAPPORTS MENSUELS DES COMITÉS PERMANENTS

- G1. Bureau de direction (aucun rapport)
G2. Comité d'études des cours et des programmes (aucun rapport)
G3. Comité de la bibliothèque (rapport reçu à titre d'information)
G4. Comité d'appel (rapport reçu à titre d'information)
G5. Comité de mérite (rapport reçu à titre d'information)
G6. Comité de développement de la recherche (aucun rapport)
G7. Comité pour l'éthique de la recherche avec des sujets humains (aucun rapport)

Section H RAPPORT DU BUREAU DES GOUVERNEURS

- H1. Aucun rapport.

Section I RAPPORT DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA

- I1. Le rapport est reçu à titre d'information.

Section J AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

Section K : DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

- K1. La prochaine réunion régulière du Sénat aura lieu le jeudi 25 mai 2017 à 11 h 30 au Salon Sportex.

Section L : LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée à 13 h 05.

La secrétaire,

Rachel Bradet

Rapport du recteur - mai 2017

Assemblée générale de l'Agence universitaire de la Francophonie

Entre les 10 et 12 mai, j'ai pris part à l'assemblée générale de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), dont notre université est membre titulaire. Aujourd'hui, l'AUF regroupe 845 établissements d'enseignement supérieur et de recherche issus de 111 pays. L'assemblée générale, tenue à chaque quatre ans, détermine l'orientation et la ligne de conduite stratégiques de l'AUF. Elle permet, en outre, d'élire le nouveau président (cette fois Monsieur Sorin Mihai Cîmpeanu, recteur de l'Université de sciences agronomiques et de médecine vétérinaire de Bucarest, Roumanie), dont le mandat est d'une durée de quatre ans, les membres du conseil d'administration et du conseil associatif et de revoir et, au cas échéant, de modifier les statuts de l'organisation. Le conseil d'administration met en place une Commission des finances chargée d'émettre un avis sur la préparation et l'exécution du budget, et de vérifier les comptes de l'organisation. Le conseil d'administration désigne les membres du Conseil scientifique, composé de 27 personnalités scientifiques. Ce conseil est un organe consultatif chargé de proposer une définition et une évaluation des programmes de l'AUF.

La rencontre a eu lieu cette année à Marrakech, dans cette ville accueillante du Maroc. J'estime que les 678 universitaires (recteurs ou représentants mandatés) venus de l'Afrique, de l'Asie, des Amériques et de l'Europe, ont représenté à peu près 350 établissements, dont une dizaine d'universités canadiennes. Je signale la participation des recteurs de l'Université d'Ottawa et de l'Université de Moncton, deux établissements membres de l'Association des collèges et des universités de la francophonie canadienne (ACUFC).

Les participants ont pris connaissance du *Rapport général 2013 - 2017* de l'AUF. Ils ont ensuite adopté le nouveau plan stratégique 2017 – 2021, intitulé *Construire ensemble le nouvel espace universitaire francophone*. Le document attire l'attention sur le contexte dans lequel se situe actuellement « l'espace universitaire francophone ». Ce contexte général est caractérisé par les éléments suivants : la globalisation et le développement de l'économie de la connaissance, la demande croissante de qualification supérieure, à tous les niveaux, dans de nombreux pays, l'affaiblissement de la francophonie en milieu universitaire, la présence d'un espace universitaire francophone divers, plus étendu que celui défini par les pays membres de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF).

La promotion de la francophonie est certes un élément essentiel de la stratégie de l'AUF. On note que les universités peuvent contribuer fortement à cette promotion, mais à condition de ne plus se centrer principalement sur des actions à caractère langagier ou culturel. Dans le contexte actuel, elles ne peuvent plus suffire.

Les neuf axes stratégiques de l'Agence sont proposés à partir des défis identifiés et exprimés par de nombreux établissements membres et partenaires. Ces derniers sont appelés à faire face aux défis de la qualité, touchant les domaines de la formation, de la recherche et de la gouvernance, de l'employabilité et d'un monde en constant changement, parfois de manière dramatique, comme en témoignent les différentes crises, migratoires, politiques et institutionnelles.

Il m'est impossible de présenter ici en détail tous les neuf axes du plan. Je note seulement que, selon les auteurs de ce plan, le combat pour assurer la vitalité de la francophonie ne peut plus être mené uniquement sur le plan politique et culturel. Tant s'en faut, il doit être livré tout autant sur le

plan économique, social et environnemental. On reconnaît, toutefois, que la qualité de la formation et de la recherche dépend du renforcement constant de la maîtrise du français par les étudiants et par les enseignants. Ceci s'avère d'autant plus nécessaire que, dans plusieurs pays non francophones, on constate l'affaiblissement de la pratique du français et, dans les différents pays francophones, on déplore l'appauvrissement de l'expression orale et écrite chez les jeunes.

Les exposés de la journée scientifique ont présenté des réflexions et des recommandations sur les diverses façons de confronter les trois principaux défis identifiés.

Cette assemblée m'a permis de rencontrer M. Gérard Lachiver, directeur régional des Amériques, et de lui présenter les retombées positives de l'entente bilatérale entre l'Agence et notre université. Je rappelle que, grâce à cette entente, nos étudiants et étudiantes du programme de Baccalauréat en travail social peuvent effectuer des stages d'étude de plusieurs semaines au Sénégal. J'ose croire que cet échange informel avec le directeur a permis de mieux faire connaître notre établissement, en particulier son programme de travail social, et de jouir éventuellement d'un accueil favorable de nos demandes de financement touchant nos futurs projets de mobilité d'étudiants et de professeurs.

**Rapport de la Faculté d'éducation et des études professionnelles (FÉÉP)
présenté aux membres du Sénat de l'Université de Saint-Boniface (USB)
le 25 mai 2017**

Affaires décanales

- Le processus d'embauche des membres du corps professoral à la FÉÉP a pris fin. Tous les postes à la Faculté d'éducation et des études professionnelles ont été comblés. Les personnes suivantes intégreront la FÉÉP dès le 1^{er} août 2017 : Mme Marie-Josée Morneau, professionnelle-enseignante, Mme Marie-Élaine Desmarais, professeure et Mme Gail Cormier, professionnelle-enseignante à la Faculté d'éducation et M. Youssef Bezzahou, professeur à l'École d'administration des affaires. Nous leur souhaitons beaucoup de succès dans leurs fonctions.
- La visite des lieux relative à l'évaluation du baccalauréat en éducation prévue les 16 et 17 mai 2017 a été reportée à l'automne 2017 puisqu'une des évaluateuses externes n'est plus en mesure de se rendre à l'USB. Les membres du Comité d'études des cours et des programmes (CECP) ont été informés de cette complication lors de leur réunion du 5 mai 2017.
- Les membres du Comité de direction de la FÉÉP ont tenu leur réunion le 23 mai 2017.

Activités de recherche du corps professoral

- Un article intitulé « La santé mentale des jeunes en contexte linguistique minoritaire : une étude pilote sur la configuration de l'offre de services en français dans la région socio-sanitaire de Winnipeg » rédigé par Léna Diamé Ndiaye est en cours de publication dans un numéro spécial de Revue Minorités linguistique et sociétés (n° 8, 2017).
- Renée Desjardins a déposé un projet de recherche sur les médias sociaux et l'auto-traduction dans le cadre du concours Développement Savoir au CRSH (Janvier 2017). Les résultats sont prévus en juin 2017.
- Halimatou Ba, Hélène Archambault et Florette Giasson ont publié un article intitulé « La formation transdisciplinaire en santé communautaire : expérience, bilan et recommandations » dans Marie-Andrée Caron et Marie-France Turcotte (sd). La transdisciplinarité et l'opérationnalisation des connaissances scientifiques. section II, chapitre 5, p. 121-134.
- Carmen Roberge a participé à une table ronde sur le thème « Levelling the Learning Landscapes / Élargir les espaces d'apprentissage » organisée dans le cadre du Congrès 2017 de l'Association manitobaine de formation et d'apprentissage distribués (AMFAD/MADLAT) qui a eu lieu les 4 et 5 mai 2017 à l'USB.
- Renée Desjardins a publié un compte rendu critique du livre *Translation as Communication Across Languages and Cultures* pour la revue ITT <http://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/1750399X.2017.1305709>
- Renée Desjardins a soumis une proposition pour un panel qui a été acceptée dans le cadre du Congrès de l'IATIS prévu à Hong Kong en 2018 (<https://www.iatis.org/index.php/6th-conference-hong-kong-2018/item/1459-panels#Panel04>)
- Renée Desjardins a présenté avec succès au Congrès Mondial de la Traductologie à Nanterre, France (Titre : *#SelfieNotSorry: What Translation Studies can teach Social Media Studies about*

intersemiotic translation and self-translation in the performance of the online 'Self'). La rétroaction fut très positive et pertinente en vue de recherches futures.

- Renée Desjardins a soumis un résumé d'article qui a été accepté sur l'auto-traduction et les médias sociaux pour la revue *Translation Studies* (numéro spécial à paraître en 2019; ed. Julie McDonough Dolmaya) en collaboration avec Trish Van Bolderen de l'Université d'Ottawa. La rédaction finale est en cours.
- Renée Desjardins a soumis deux articles pour révision pour la publication *The Routledge Encyclopedia of Translation Studies* (eds. Mona Baker et Gabriela Saldanha), l'un sur la sémiotique, et l'autre sur les médias sociaux et les espaces numériques (la version complète du premier article a été envoyée et le deuxième est en cours de rédaction, le premier est prévu pour soumission en mai).

Autres activités

- Léna Diamé Ndiaye a co-organisé et co-animé la 2^e édition de l'institut d'été sur l'offre active et le pratiques collaboratives en santé du 1 au 5 mai 2017.
- Léna Diamé Ndiaye a participé à la rencontre du Comité de rédaction de la Revue canadienne de service social tenue à Ottawa du 25 au 26 février 2017.
- Le doyen a participé à la consultation pancanadienne de l'Association canadienne des professionnels de l'immersion (ACPI) le 4 mai 2017 à la *Manitoba Teachers' Society*.
- Stéfan Delaquis a assisté à la réunion mensuelle du Conseil d'administration de Sara Riel.Inc.
- Stéfan Delaquis a assisté au Séminaire de travail sur la mobilité étudiante Canada-France le 16 mai à Ottawa.
- Le doyen a assisté à la Soirée des donateurs à l'Université de Saint-Boniface le 18 mai 2017.
- Le doyen a participé, en tant que membre du comité, à la réunion mensuelle de la *Faculty of Graduate Studies* à l'Université du Manitoba le 23 mai 2017.

**Rapport du Comité d'étude de cours et de programmes (CECP)
présenté au Sénat de l'Université de Saint-Boniface
Le 25 mai 2017**

AVIS

La documentation relative aux propositions se trouve à l'endroit suivant :

Membres du personnel : H:\CECP\2016-2017\5 mai 2017

Étudiants : G:\CECP\5 mai 2017

À sa rencontre du 5 mai 2017, le CECP a étudié les questions suivantes :

1. Proposition de l'École technique et professionnelle

PROPOSITION :

QUE le Sénat adopte la proposition d'ajout des cours CM 136 *Animation pour Internet* et CM 137 *Projet d'intégration* et la suppression des cours CM 134 *Animation pour Internet I* et CM 135 *Animation pour Internet II* telle que soumise par l'École technique et professionnelle, pour mise en vigueur en septembre 2017.

2. Proposition de la Faculté d'éducation et des études professionnelles

PROPOSITION :

QUE le Sénat adopte la proposition d'ajout de cours EDUB 7113 *Éducation pour un avenir viable* telle que soumise par la FEPP, pour mise en vigueur en septembre 2017 et sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

Rapport soumis par Peter Dorrington, président

Comité d'étude de cours et de programmes (CECP)
Calendrier d'évaluation des programmes : ébauche du 5 mai 2017

Les mises à jour que l'on propose d'apporter au calendrier sont présentées en italiques et en gras. Les éléments à supprimer sont barrés.

Faculté / École	Programme d'études	Date de début de l'évaluation formelle	Date d'achèvement de l'évaluation	Plan d'action	Commentaires
Faculté des arts et Faculté des sciences	Baccalauréat ès arts : • Général • Spécialisé en études françaises	septembre 2019 septembre 2023	juin 2020 juin 2024	À venir suivant la fin de l'exercice	
	Baccalauréat ès sciences : • Général • Majeure conjointe microbiologie – biochimie (incluant programme coop)	septembre 2015 septembre 2015	mai 2017 mai 2017	À venir suivant la fin de l'exercice	
	Maîtrise ès arts (études canadiennes)	septembre 2015	janvier 2017	<i>Soumission de l'appréciation du doyen à la FGS, U of M mai 2017</i>	

Faculté / École	Programme d'études	Date de début de l'évaluation formelle	Date d'achèvement de l'évaluation	Plan d'action	Commentaires
Faculté d'éducation et des études professionnelles	Baccalauréat en éducation (formation initiale)	septembre 2016	juin 2017 novembre 2017	À venir suivant la fin de l'exercice	
	Baccalauréat en service social	septembre 2019	juin 2020	À venir suivant la fin de l'exercice	
	Diplôme post-baccalauréat en éducation	septembre 2017	juin 2018	À venir suivant la fin de l'exercice	
	Baccalauréat en administration des affaires	septembre 2022	juin 2023	À venir suivant la fin de l'exercice	À coordonner avec le diplôme en AA (ÉTP)
	Baccalauréat ès arts spécialisé en traduction	septembre 2023	juin 2024	À venir suivant la fin de l'exercice	
	Maîtrise en éducation	juin 2015	novembre 2016	<i>Élaboration du plan d'action mai 2017</i>	

Faculté / École	Programme d'études	Date de début de l'évaluation formelle	Date d'achèvement de l'évaluation	Plan d'action	Commentaires
École technique et professionnelle	Informatique	septembre 2014	septembre 2017	À venir suivant la fin de l'exercice	
	Baccalauréat en sciences infirmières	septembre 2014	mai 2016	Mise en œuvre en cours	Approbation conditionnelle de l'OIIIM jusqu'en mai 2018
	Diplôme en sciences infirmières auxiliaires	janvier 2014	juin 2016	Mise en œuvre en cours	Approbation conditionnelle de l'OIIAM jusqu'en juin 2018
	Aide en soins de santé	Selon le calendrier d'évaluation de Red River College	Selon le calendrier d'évaluation de Red River College	À venir suivant la fin de l'exercice	
	Diplôme avancé en leadership pour la jeune enfance (suspendu depuis septembre 2016)	À déterminer, au besoin	À déterminer, au besoin	À venir suivant la fin de l'exercice, au besoin	Approbation renouvelée jusqu'en décembre 2017
	Éducation de la jeune enfance (Diplôme programme régulier et Diplôme programme accéléré)	mai 2018	mai 2019	À venir suivant la fin de l'exercice	Approbation renouvelée jusqu'en mai 2019
	Administration des affaires	septembre 2022	juin 2023	À venir suivant la fin de l'exercice	À coordonner avec l'évaluation du B.A.A. (FÉÉP)
	Tourisme	septembre 2022	juin 2023	À venir suivant la fin de l'exercice	
	Communication multimédia	septembre 2022	juin 2023	À venir suivant la fin de l'exercice	

**Rapport du Comité de mérite
présenté au Sénat de l'Université de Saint-Boniface
Le 25 mai 2017**

- Les membres du Comité de mérite se sont réunis le 12 mai 2017.
- La registraire de l'Université de Saint-Boniface (USB), Mme Christine Mahé-Napastiuk, a recommandé aux membres du Comité de mérite les étudiantes et étudiants récipiendaires des médailles et prix qui seront décernés lors des collations des grades du 12 et du 21 juin 2017. Les membres du Comité de mérite ont voté en faveur de recommander l'attribution des médailles et prix à la collation des grades de l'Université du Manitoba et à l'Université de Saint-Boniface en juin 2017. Ces noms seront acheminés aux membres du Sénat pour examen.

Il est important de préciser que la recommandation de candidats et candidates pour la Médaille du gouverneur général, les Médailles d'excellence en Éducation de la jeune enfance, en Communication multimédia et le Prix Paul-Ruest sera envoyée par courriel aux membres du Comité de mérite et aux membres du Sénat en début juin pour un vote par courriel par ces deux instances. Ces médailles et ces prix seront décernés dans le cadre de la collation des grades du 21 juin 2017.

Proposition : Que le Sénat approuve la liste de récipiendaires de médailles et de prix 2016-2017 Collation universitaire.

Proposition : Que le Sénat approuve la liste de récipiendaires de médailles et de prix 2016-2017 Collation École technique et professionnelle.

Stéfan Delaquis
Président du Comité de mérite

Rapport au Sénat
Le 17 mai 2017

Comité de développement de la recherche
de septembre 2016 à mai 2017

Octrois

Dans le cadre des concours 2016-2017, le Comité de développement de la recherche (CDR) a accordé trois subventions : une subvention à même les fonds du CDR et deux subventions du CNFS-USB.

Les détenteurs sont :

Fonds du CDR

Nom	Lise Gaboury, Faculté des arts
Équipe	Aline Campagne, Louise Duguay, Michelle Smith
Titre	Nos Manitobaines engagées
Octroi	5 000

Fonds du CNFS USB

Nom	Annabel Levesque, Faculté des arts
Équipe	Danielle de Moissac Hélène Archambault Ndeye Rokhaya Gueye Étienne Rivard
Titre	Développement validation d'une mesure de l'identité collective francophone en contexte minoritaire : Lien avec la santé mentale et le recours au soutien chez les francophones du Manitoba
Octroi	12 497

Nom	Mathias Oulé, Faculté des sciences
Équipe	Iallo Diallo, Muriel St Vincent, Ndeye Rokhaya Gueye Rachel Brière, Michael Dickman
Titre	L'efficacité d'une campagne de sensibilisation sur les pratiques hygiéniques de lavage des mains chez les étudiant/es et les membres du personnel de l'USB
Octroi	11 120

Politiques de programme

Le CDR s'est doté d'un nouveau volet d'appui : le volet Recherche université-communauté. Le programme appuie les travaux de recherche thématique portant sur des problématiques en lien avec des enjeux sociaux au sein de la communauté francophone. Ils traitent aussi de questions d'équité sociale. Ils se déroulent le plus souvent en partenariat avec des groupes communautaires et attestent de l'ancrage de l'Université au sein de la communauté.

Évaluation des dossiers

Les délibérations du comité ont porté, à deux reprises, sur les critères de sélection en lien avec la notion de mérite et la spécificité des projets en sciences. Les membres ont réitéré la nécessité de

maintenir les nouveaux critères d'évaluation. D'autres scénarios ont été discutés et il en sera à nouveau question lors de la rencontre qui aura lieu à la rentrée. Les membres ont opté, en un premier temps, d'élargir l'expertise en science. Ils proposent donc que le Sénat modifie la composition du comité.

Les critères en vigueur sont :

- a) la vice-rectrice ou le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ou sa remplaçante ou son remplaçant, d'office;
- b) la doyenne ou le doyen de la Faculté des arts et de la Faculté des sciences, d'office;
- c) la doyenne ou le doyen de la Faculté d'éducation et des études professionnelles, d'office;
- d) la directrice ou le directeur de l'École technique et professionnelle, d'office;
- e) six (6) personnes nommées par le Sénat sur recommandation des Conseils pédagogiques dont
 - deux (2) représentant la Faculté des arts et la Faculté des sciences,
 - deux (2) représentant la Faculté d'éducation et des études professionnelles, et deux (2) représentants l'École technique et professionnelle;
- f) deux (2) étudiantes ou étudiants nommés par l'AEUSB. Les représentantes ou représentants sont proposés par les Conseils pédagogiques et nommés par le Sénat à sa réunion de septembre. Les étudiantes et étudiants sont proposés par l'Association étudiante et nommés par le Sénat en septembre.

Le CDR recommande que trois critères soient modifiés comme suit :

- deux (2) représentant la Faculté des arts
- deux (2) représentants de la Faculté des sciences,
- un/e (1) étudiante ou étudiant nommés par l'AEUSB.

Le Conseil pédagogique de la Faculté des sciences soumettra la candidature à la rencontre du Sénat en septembre.

La recommandation en lien avec le membre étudiant a été proposée par le représentant étudiant de l'AEUSB.

Politiques de recherche : Éthique en matière de recherche

La présidence du Comité d'éthique de la recherche (CÉR) a rencontré les membres du CDR afin de brosse, à titre de rappel, les grandes lignes des principes en matière d'éthique de la recherche. Il souhaitait également souligner la portée des recommandations du comité sur l'évaluation des protocoles de recherche par le CÉR. Il invitait, ce faisant, les deux comités à une plus étroite collaboration dans l'évaluation des dossiers.

Rapport au CÉRS
Le 18 mai 2017

De septembre 2016 à mai 2017

Dossiers

Au cours de l'année universitaire, le Comité d'éthique de la recherche s'est réuni à trois reprises, dont une fois avec le CÉRS. Le CÉR a évalué 13 dossiers au cours de cette période. Un dossier a été soumis à la présidence du CÉRS pour suivi : le dossier a été traité conjointement par les deux présidences. Un autre dossier a été discuté avec le CDR pour discuter de cohérence dans l'évaluation des dossiers.

Politiques

Les procédures en vigueur stipulent qu'un étudiant inscrit à un cycle supérieur soumet le protocole de projet de thèse/mémoire pour évaluation. Le directeur et le jury de thèse indiquent qu'ils entérinent le mérite du protocole de recherche soumis au CÉR. Ce faisant, les données de la recherche appartiennent à l'étudiant. Il s'agit des pratiques usuelles en sciences humaines.

Un membre du corps professoral a soumis une proposition, à savoir qu'une demande d'éthique en lien avec une thèse aux cycles supérieurs soit soumise par le directeur de thèse en tant que chercheur principal. Les données de la recherche reviendraient alors au chercheur principal. Il s'agit d'une pratique répandue en sciences naturelles et génie.

Le CÉR maintient le rôle de l'étudiant comme chercheur principal en lien avec son projet de thèse à moins d'un avis contraire de l'étudiant et de son directeur. Le directeur et le jury de thèse continueront d'encadrer l'étudiant dans ses démarches en prenant connaissance de la demande d'éthique et en indiquant au CÉR leur approbation du protocole de recherche.

Composition

Les membres sont :

- Antoine Cantin-Brault, présidence
- Halimatou Ba
- Nicolas Bouffard
- Patricia Bourrier
- Paulette Desaulniers, membre externe
- Joanne Dumaine, membre externe
- Laura Sims
- Guy Jourdain, juriste
- Membre étudiant

Congé sabbatique

Annabel Levesque

Nouveau membre

Hélène Archambault

Le CÉR a élu Antoine Cantin-Brault à la présidence. Annabel Levesque s'absentera du comité en 2017-2018 en raison d'un congé sabbatique. Elle siègera à nouveau au terme de ce congé.

Le CÉR recommande qu'Hélène Archambault soit invitée à siéger pour un premier mandat de trois ans (2017-2019). La date d'entrée en vigueur est le 1^e septembre 2017.

Il a été question antérieurement des critères de sélection des membres et de la durée des mandats. Le comité délibérera à nouveau de ces questions lors de la rencontre prévue en août prochain.

Procédures et formulaires

Le CÉR a apporté de légères modifications aux formulaires afin de mieux appuyer les requérants.

Rapport annuel et rapport final

Un rappel a été acheminé aux détenteurs de certificats pour la soumission du rapport annuel et du rapport final.